

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 juin 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le lundi 16 juin 2014  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez et Mme Lorraine Pagé.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil informe les membres de la désignation de M. Benoît Dorais à titre de nouveau chef de Coalition Montréal et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles responsabilités. Il félicite M. Gilles Deguire dans le cadre sa 3<sup>e</sup> participation au Défi Pierre Lavoie.

Il souligne la présence dans les tribunes de Mme Nathalie Maillé, directrice générale et secrétaire du Conseil des arts de Montréal, de M. Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, de Mme Julie Bréhéret, directrice des communications de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, de M. Daniel Lalonde, président du Regroupement des Musiciens du Métro de Montréal et de M. Clément Courtois, responsable des communications du Regroupement des Musiciens du Métro de Montréal.

Il souligne également les anniversaires du mois de juin des conseillers et conseillères Dimitrios (Jim) Beis, Gilles Deguire, Aref Salem, Valérie Plante et Pierre Desrochers.

Le président du conseil signale enfin les événements suivants : le 14 juin 2014 « Journée mondiale du don de sang », le 20 juin 2014 « Journée mondiale des réfugiés », le 21 juin 2014 « Journée nationale des Autochtones », le 24 juin 2014 « Fête nationale du Québec » et aussi le 21 juin 2014 « Fête de la musique ». À ce propos, le président du conseil invite M. Damian Nisenson, président du comité exécutif de Diversité Artistique Montréal (DAM) à interpréter une pièce.

---

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Plan de match concret pour relancer l'emploi et l'économie de la métropole / Discussions avec le gouvernement du Québec
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Impacts du parachèvement de l'autoroute 19 sur la qualité de vie des citoyens – Vote du maire sur cette motion de la Communauté métropolitaine de Montréal / Tenue d'audiences publiques sur ce projet pour en mesurer la portée
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Projet de loi 3 sur les régimes de retraite et départs massifs de pompiers / Informer les maires des arrondissements concernés lors de fermeture de casernes et mesures pour éviter la répétition de tels événements
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Octroi d'un contrat sans appel d'offres à Malouin/Phaneuf et refus de la Régie des alcools d'autoriser le projet pilote d'ouverture de bars jusqu'à 6 heures - projet ayant engendré des coûts pour les contribuables
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Planification et concertation entre la Ville-centre et les arrondissements pour coordonner les travaux de chantiers majeurs / Meilleures communications requises

À 14 h 45,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Article 80.01 (30.05) – Injection de fonds publics dans le privé pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 / Garantie que la Ville ne sera pas pénalisée en cas de culpabilité du patron de la F 1 devant les tribunaux
M. Marvin Rotrand	M. Dimitrios (Jim) Beis	Création d'un groupe de travail pour assurer l'embauche d'un plus grand nombre d'anglophones à la Ville
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Accès gratuit au Jardin botanique comme avant les Mosaïcultures de 2013
M. Jeremy Searle	M. Alan DeSousa	Étude du MTQ portant sur un projet de tunnel entre Décarie et l'autoroute 15

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 01.

---

**CM14 0531**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

**Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :**

- période de questions des membres du conseil (02)\*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

À 15 h 02,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Marc-André Gadoury

de modifier la séquence de l'ordre du jour, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* afin de procéder à l'étude de l'article 15.01 immédiatement après l'article 3.02.

La proposition est agréée.

---

**CM14 0532**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 mai 2014**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 mai 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 juin 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CM14 0533**

**Déclaration pour marquer le départ de Mme Louise Roy à la présidence de l'Office de consultation publique de Montréal**

Attendu que le 15 avril dernier, madame Louise Roy annonçait qu'au terme de son deuxième mandat à la présidence de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), elle tirerait sa révérence et quitterait l'OCPM, le 18 juin prochain;

Attendu que l'OCPM est une jeune institution qui célébrait son dixième anniversaire en 2012;

Attendu que Madame Roy aura assumé la gouverne de l'OCPM pour plus des deux-tiers de l'existence de cette jeune institution;

Attendu que Madame Roy aura profondément inscrit sa marque à l'OCPM;

Attendu que la rigueur et l'engagement de Madame Roy dans l'exercice de sa présidence auront caractérisé sa contribution;

Attendu que Madame Roy aura ainsi contribué à faire en sorte que l'OCPM se positionne au rang des institutions montréalaises crédibles et respectées de la communauté;

Attendu que sous la gouverne de Madame Roy, l'OCPM fera l'envie de bien des villes à travers le monde.

Attendu que Madame Roy aura su susciter une participation soutenue aux audiences publiques menées par l'OCPM;

Attendu que la crédibilité acquise par l'OCPM sous la gouverne de Madame Roy, fait que l'OCPM reçoit auprès du public, un large appui;

Attendu que Madame Roy aura su aussi rendre accessible, pour les citoyens, la possibilité de se faire entendre sur les projets générateurs de changements susceptibles d'avoir un impact sur leurs milieux de vie;

Attendu que Madame Roy aura aussi offert aux milieux associatifs un lieu crédible pour exprimer leur position sur des projets d'importance pour la collectivité montréalaise;

Attendu que ce faisant, l'OCPM, sous la présidence de madame Louise Roy, aura permis aux élus montréalais de prendre de meilleures décisions;

Attendu que sous sa présidence les rapports produits auront reflété les contributions des participants aux audiences de l'OCPM, ainsi que livré des analyses et des recommandations à la hauteur des attentes des participants aux démarches de consultation;

Attendu que Louise Roy laisse un grand vide derrière elle;

Considérant la qualité de la prestation de Madame Roy à la présidence de l'Office;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Marc-André Gadoury  
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de signifier à madame Louise Roy les profonds remerciements de l'ensemble des élus de la Ville de Montréal pour toutes les années qu'elle aura consacrées au service de la collectivité montréalaise et pour son engagement au service de ses idéaux démocratiques.

Le leader de la majorité souligne la présence de Madame Louise Roy au balcon.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 5 au 18 mai 2014
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 5 au 18 mai 2014
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 5 au 18 mai 2014

---

#### **CM14 0534**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur le bilan 2009-2011 des réalisations de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle**

Madame Monique Vallée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur le bilan 2009-2011 des réalisations de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.04 1143430006

---

#### **CM14 0535**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012, et le conseil en prend acte.

04.05 1143430011

---

#### **CM14 0536**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM), et le conseil en prend acte.

04.06 1143430008

---

## 5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

**Par Mme Valérie Plante**

- Résolution CA14 240390 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie - Motion pour le retrait de pics métalliques devant certaines façades commerciales
- 

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

**Par M. Aref Salem**

- Réponse à la question de M. Peter McQueen, lors du conseil municipal du 26 mai 2014, relative à la confirmation du niveau décisionnel pour l'octroi du contrat à Ventec
- 

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.
- 

### CM14 0537

#### Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.02 1141079003

---

### CM14 0538

#### Dépôt du Rapport de vérification des dossiers de nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013

Le leader de la majorité dépose le Rapport de vérification des nominations de cadres sans appels de candidatures pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, et le conseil en prend acte.

07.03 1141040001

---

**CM14 0539**

**Dépôt du Rapport de développement durable de Montréal**

Le leader de la majorité dépose le Rapport de développement durable de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04 1145174001

---

**CM14 0540**

**Dépôt du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015**

Le leader de la majorité dépose le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

07.05 1145359001

---

**CM14 0541**

**Dépôt du rapport annuel du Vérificateur général**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 du Vérificateur général, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06

---

**CM14 0542**

**Dépôt des états financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'année 2013**

Le leader de la majorité dépose les états financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'année 2013, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.07

---

**CM14 0543**

**Dépôt du rapport d'activités 2013 de Technoparc Montréal en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013 de Technoparc Montréal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.08

---

**CM14 0544**

**Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont Petite-Patrie en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013-2014 de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont Petite-Patrie en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.09

---

**CM14 0545**

**Dépôt du rapport annuel 2012-2013 du Chantier de l'économie sociale en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2012-2013 du Chantier de l'économie sociale en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

---

**CM14 0546**

**Dépôt du rapport annuel 2013 de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.11

---



**CM14 0547**

**Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)**

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.12 1144390002

---

7.13 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

---

**CM14 0548**

**Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant »**

Monsieur Dimitrios (Jim) Beis dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.14 1142714001

---

**CM14 0549**

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE140967;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.15 1145205003

---

**CM14 0550**

**Dépôt de l'état de situation sur l'application du Règlement P-6**

Le leader de la majorité dépose l'état de situation sur l'application du Règlement P-6, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège et déplore que l'Administration fasse des procès d'intention lors des interventions de l'opposition officielle, ce qu'il juge antiparlementaire et une forme d'intimidation.

Le président du conseil précise que les commentaires formulés ne portent pas atteinte aux droits des élus et déclare l'incident clos.

---

Le débat se poursuit.

---

07.16 1142748001

---

**CM14 0551**

**Dépôt du suivi du rapport du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents**

Le leader de la majorité dépose le suivi du rapport du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.17 1140092001

---

**CM14 0552**

**Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA)**

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.18 1141193001

---

**CM14 0553**

**Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 de la Société de développement économique de Ville-Marie (CLD) en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013-2014 de la Société de développement économique de Ville-Marie (CLD) en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.19

---

**CM14 0554**

**Dépôt du rapport annuel d'activités 2013 du Centre de la Montagne en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013 du Centre de la Montagne en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.20

---

**CM14 0555**

**Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal »**

Monsieur Michel Bissonnet dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Steve Shanahan dépose un rapport complémentaire sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal.

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

À 16 h 40, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0556**

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société Immobilière du Canada CLC limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145323003  
80.01 (20.01)

---

**CM14 0557**

**Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation d'un an chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145928001  
80.01 (20.02)

---

#### **CM14 0558**

**Accorder un contrat à 142975 Canada inc Ltée Mironor pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour la production de compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada inc Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1143511001  
80.01 (20.03)

---

**CM14 0559**

**Accorder un contrat à Émondage Allard inc. pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13519 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Émondage Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218,958,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13519 ;
- 2 - d'imputer cette dépense,, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143511002  
80.01 (20.04)

---

**CM14 0560**

**Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier, l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe, entre les rues Ontario et Sherbrooke - Dépense maximale de 1 823 136,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-008 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 176 053,91 \$, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146140004  
80.01 (20.05)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0561**

**Accorder un contrat à Construction Morival Ltée pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers dans les usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Dépense totale de 636 919,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 636 919,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements pétroliers des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146341001  
80.01 (20.06)

---

#### **CM14 0562**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine, en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Contrat A-346-1 - Dépense totale de 7 775 209,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143184001  
80.01 (20.07)

---

### **CM14 0563**

**Accorder un contrat de services professionnels à Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe Est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13503 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beauchesne et associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144240009  
80.01 (20.08)

---



**CM14 0564**

**Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013 / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG12 0047);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1143592005  
80.01 (20.09)

---

**CM14 0565**

**Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13589 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1141246003  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 16 h 58, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 juin 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le lundi 16 juin 2014, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

Mme Lorraine Pag  .

**AUTRES PR  SENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin d  clare la s  ance ouverte.

---

**1 - P  riode de questions du public**

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	M. Russell Copeman	Ajout d'un enveloppe budg��taire pour mettre en place une r��serve de terrains pour les logements sociaux / D��sengagement du gouvernement f��d��ral dans certains programmes – compensation de la Ville souhait��e �� cet ��gard
M. Albert Hayek	M. R��al M��nard	��tat de situation de la pr��servation des milieux naturels

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Engagement de l'Administration à respecter l'article 193 de la <i>Loi sur le bâtiment</i> et inviter les maires d'arrondissement à faire de même / Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, une marche c'est discriminatoire <b>Dépôt de document</b>
Mme Martine Vigneault	M. Aref Salem (M. Guillaume Lavoie)	Projet pilote de voie réservée aux autobus sur la rue Viau, entre le boulevard Rosemont et la rue Saint-Zotique – raisons du marquage par la Commission des services électriques de Montréal sur une portion exclue de la voie réservée
M. Jean-René Hudon	M. Aref Salem	Sécurité sur la rue Viau entre le boulevard Rosemont et la rue Saint-Zotique – fluidité de la circulation et respect des limites de vitesse
M. Laurent Maurissette	Mme Monique Vallée	Discrimination et exclusion des personnes à mobilité réduite dans plusieurs secteurs de la vie municipale à Montréal / Situation de pauvreté pour les personnes à mobilité réduite
Mme Lisa Miniz	M. Réal Ménard	Préservation des espaces verts et coupures budgétaires
Mme Marie-Josée Corriveau	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Sommes allouées au prochain budget pour l'achat de terrains pour accélérer la construction de logements sociaux / Engagement de l'Administration souhaité
Mme Shannon Fransen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Rendre publique la liste des terrains qui pourraient être acquis par la Ville et réservés à la construction de logements sociaux / Engagement à procéder à l'imposition de réserves foncières
Mme Manon Boulianne	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Réduction de l'accès au Jardin botanique hors des heures d'ouverture et tarification imposée aux citoyens
M. Philippe Boussière	M. Denis Coderre	École St-Gérard – accélérer l'octroi du permis de démolition afin de respecter la réouverture prévue pour septembre 2016
M. Marcos Ancelovici	Mme Anie Samson	<i>Règlement P-6</i> – peu de crédibilité du bilan déposé par le SPVM / profilage politique du SPVM inacceptable <b>Dépôt de document</b>
Mme Chantal Saumur	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Bilan partiel et partial de l'application du <i>Règlement P-6</i>

---

À 20 h 03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Hélène Chan	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Bois-des-Caryers – mesures afin de s'assurer que les travaux d'infrastructures soient complétés d'ici la fin de l'année
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Problèmes lors d'essais des nouvelles voitures de métro sur certaines lignes et coûts additionnels
M. Yves Daoust	M. Denis Coderre (M. François W. Croteau)	Accessibilité universelle - duplex de la rue Des Érables, l'urbanisme devrait s'ajuster à l'être humain / Manque de leadership dans le domaine de l'accessibilité universelle
M. Richard Beaulieu	Mme Anie Samson	<i>Règlement P-6</i> et droit de jouir du domaine public / Utilisation excessive du pouvoir par les policiers
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	L'international des Feux Loto-Québec et le Festival des Films du Monde – coupures dans l'octroi de soutien financier / Subvention octroyée par la Ville pour l'organisation d'événements – accès aux états financiers
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre	Sort de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine - s'assurer de ne pas laisser des bâtiments à l'abandon

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 34.

---

Le président du conseil souligne la présence dans les tribunes de M. Gary Caldwell, conseiller de la Municipalité du Canton de Ste-Edwidge de Clifton et père du conseiller Éric Allan Caldwell.

---

À 20 h 35, Le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15).

#### **CM14 0566**

#### **Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda n° 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253, modifiée) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1146334002  
80.01 (20.11)

---

#### **CM14 0567**

**Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Adopté à l'unanimité.

1136641001  
80.01 (20.12)

---

#### **CM14 0568**

**Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacune des parties ainsi que le soutien financier de la Ville de 3 157 147 \$ et de 252 000 \$ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération le 31 janvier 2013 (CG13 0017) ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1146641002  
80.01 (20.13)

---

#### **CM14 0569**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >> joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141541002  
80.01 (20.14)

---

#### **CM14 0570**

**Décréter l'imposition d'une réserve foncière aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré, aux meilleurs coûts possibles, des deux sites retenus.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1144313001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0571**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport, pour une somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport;
- 3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;



- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1145897003  
80.01 (20.16)

---

#### **CM14 0572**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat à Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, situé au 3335 rue Sartelon - Dépense totale de 6 254 325,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5701 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 \$, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1145891001  
80.01 (20.17)

**CM14 0573**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Superior General Partner inc. pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 14-13295 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de gaz propane;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Superior General Partner inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1144338001  
80.01 (20.18)

---

**CM14 0574**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145035001  
80.01 (20.19)

---

**CM14 0575**

**Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 927 071,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5700 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 927 071,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141035006  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21), 80.01 (20.23), 80.01 (20.24), 80.01 (20.25) et 80.01 (20.26) de l'ordre du jour, l'étude de l'article 80.01 (20.22) étant reportée à une phase ultérieure du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0576**

**Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB);

- 2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, pour et au nom de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1145322002  
80.01 (20.21)

---

#### CM14 0577

**Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 161 000 \$, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;
- 3 - de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1141195002  
80.01 (20.23)

**CM14 0578**

**Approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022 - Dépense totale de 99 273,73 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 \$, taxes incluses, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145840001  
80.01 (20.24)

---

**CM14 0579**

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$ taxes incluses**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'abroger la résolution CM14 0490, adoptée le 26 mai 2014, visant à approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145323002  
80.01 (20.25)

---

#### **CM14 0580**

**Accorder un soutien financier maximal de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 159 000 \$ l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1140634001  
80.01 (20.26)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.27) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0581**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ pour l'année 2014 à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — X », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143220001  
80.01 (20.27)

---

**CM14 0582**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n'Roll de Montréal » le 28 septembre 2014.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1141005005  
80.01 (20.28)

---

**CM14 0583**

**Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain à WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1145921001  
80.01 (20.29)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM14 0584**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

1 - de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

1143741001  
80.01 (30.01)

---

**CM14 0585**

**Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1142622002  
80.01 (30.02)

---

**CM14 0586**

**Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1142622001  
80.01 (30.03)

---

**CM14 0587**

**Reporter au 1<sup>er</sup> novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014 / Reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de reporter au 1<sup>er</sup> novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, et, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

1146665001  
80.01 (30.04)

---

**CM14 0588**

**Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer les trois ententes de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2024**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le versement à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de 1 140 335,13 \$ annuellement à partir de 2015, avec une indexation de 2 % annuellement durant dix ans, soit de 2015 à 2024 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 2 - de cautionner irrévocablement, en faveur de Formula One World Championship Limited (FOWC) et Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes de ces ententes, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur, et d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer la lettre de cautionnement à cet effet jointe au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Sterling Downey  
M. Luc Ferrandez  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Francois Limoges  
Mme Louise Mainville  
M. Alex Norris  
Mme Valérie Plante  
Mme Magda Popeanu  
M. Richard Ryan  
M. Craig Sauvé  
M. Jeremy Searle  
Mme Anne-Marie Sigouin

1146101004  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0589**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1146659001  
80.01 (42.01)

**CM14 0590**

**Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

1144501003  
80.01 (42.02)

---

**CM14 0591**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005).

Adopté à l'unanimité.

1143843008  
80.01 (42.03)

---

**CM14 0592**

**Adoption - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

1143843009  
80.01 (42.04)

---

**CM14 0593**

**Autoriser la prolongation d'un prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015 et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la prolongation du prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015;
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période;
- 3 - d'autoriser le Directeur-adjoint du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144297002  
80.01 (50.01)

---

**CM14 0594**

**Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

1142678007  
80.01 (51.01)

---

**CM14 0595**

**Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Madame Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec, pour une durée maximale de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

1142402002  
80.01 (51.02)

---

**CM14 0596**

**Nomination au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Maria Tutino, mairesse la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre votant du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1141179002  
80.01 (51.03)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0597**

**Accorder un contrat à L.M.L Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5691 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0845;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESM, comprenant les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à L.M.L Paysagiste et Frères inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 007,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5691;



- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144265001

---

**CM14 0598**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et Fierté Montréal pour l'édition 2014 des célébrations, soit du 13 au 17 août 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0878;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 150 000 \$ à intervenir entre la Ville et l'organisme Fierté Montréal pour la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 13 au 17 août 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144754002

---

**CM14 0599**

**Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley (lot 6A), dans l'arrondissement de Côtés-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale maximale de 2 983 615,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 235410 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0849;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 983 615,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 833 615,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235410;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134002004

---

#### **CM14 0600**

**Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 841 771,91 \$ - Appel d'offres public S14-002 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2014 par sa résolution CE14 0822;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 795 632,29 \$, taxes incluses, représentant 97,49 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 788 128,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-002;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1146459004

---

#### **CM14 0601**

**Accorder un contrat à Groupe Dubé Entrepreneur Général inc. pour le réaménagement du Jardin d'accueil et des deux fontaines au Jardin botanique - Dépense totale de 2 145 647,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2012-15 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2014 par sa résolution CE14 0825;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 145 647,62 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Groupe Dubé Entrepreneur Général inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 105 406,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-15;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1140185006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0602**

**Accorder un contrat à Groupe M.E.A.S inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 6 652 834,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5708 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0854;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 652 834,14 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Roberto Luongo, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe M.E.A.S inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 459 062,27 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5708;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140457003

---

**CM14 0603**

**Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano) pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8<sup>e</sup> Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 425 425,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-02 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0853;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 425 425,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la rue Sainte-Anne, de la rue Notre-Dame à la rue Bellerive ainsi que dans la rue Saint-Joseph, de la 8<sup>e</sup> Avenue à la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à la compagnie 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 348 425,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-02;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1142726009

---

**CM14 0604**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 500 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de l'édition 2014 du Défilé de la Saint-Jean**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0876;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., accordant un soutien technique estimé à 500 000 \$ et un soutien financier de 85 000\$ pour la tenue de l'événement « les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1144754001

---

**CM14 0605**

**Approuver les protocoles de soutien technique estimés à 1 450 000 \$ à l'occasion des festivals et événements culturels suivants:**

- Festival TransAmériques du 22 mai au 7 juin;
- Les FrancoFolies de Montréal du 12 au 22 juin;
- Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 6 juillet;
- Montréal complètement cirque du 3 au 13 juillet;
- Le Festival Juste pour rire du 12 au 26 juillet;
- Festival Nuits d'Afrique du 16 au 20 juillet
- Présence autochtone/Terres en vues du 31 juillet au 3 août 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0879;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver les sept protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et les organismes suivants afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals estimé à 1 450 000 \$ : Le Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Montréal complètement cirque, Le Festival Juste pour rire, Le Festival Nuits d'Afrique et Présence Autochtone/Terres.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1141508003

---

**CM14 0606**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour l'édition 2014 du défilé de La Carifesta**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0877;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 5 juillet 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1145877002

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0607**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5 705 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0925;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 295 262,83 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 947 869,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5705;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 22 h 35, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1140457002

---

**CM14 0608**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 974 001,86 \$, taxes incluses, représentant 97,6 % du coût total du contrat, pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau dans la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et dans la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Les entreprises Claude Chagnon inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 891 037,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146441002

---

**CM14 0609**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc. pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0929;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour une période de 3 ans, pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12331;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 22 h 45, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144551003

---

#### **CM14 0610**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0917;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Service des Espaces Verts, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la Stratégie de lutte à l'agrile du frêne, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 552,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6698 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.14 1146620004

---



**CM14 0611**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures et les trottoirs sur la 11<sup>e</sup> Rue, 13<sup>e</sup> Avenue, 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0924;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 208 439,26 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs dans la 11<sup>e</sup> Rue, Croissant complet à la 11<sup>e</sup> Avenue, dans la 13<sup>e</sup> Avenue entre la 14<sup>e</sup> Rue et la 9<sup>e</sup> Rue, dans la 14<sup>e</sup> Avenue entre la 13<sup>e</sup> Rue et la 11<sup>e</sup> Rue et dans la 15<sup>e</sup> Avenue entre la 13<sup>e</sup> Rue et la 10<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 153 439,26 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-08;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.15 1143903012

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0612**

**Conclure avec Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 - (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0916;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange de bornes d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Div. de Emco Corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13300 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1145318001

---

**CM14 0613**

**Accorder un contrat à Neolect inc. pour des travaux d'éclairage et de feux de circulation du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 740 708,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 235411 - (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0918;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 740 708,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 610 708,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235411;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1134002005

---

**CM14 0614**

**Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014 pour un soutien technique estimé à 65 000 \$ pour la tenue du « Défilé de la Fête du Canada » le 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0953;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 65 000 \$ à intervenir entre la Ville et l'Association musicale Feuilles D'Érable 2014, pour la tenue du Défilé de la Fête du Canada 2014, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1140677001

---

**CM14 0615**

**Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, l'éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 759 011,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279301 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0919;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 759 011,05 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, l'éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 011,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1144822031

---

**CM14 0616**

**Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 522 740,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221705 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0920;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 522 740,49 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 248 740,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221705;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1144021001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 0617**

**Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et de la chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 702 634,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284601 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0922;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 702 634,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 134,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284601 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1144822036

---

#### **CM14 0618**

**Accorder un contrat à Orbis Canada d'une durée de 30 mois, avec deux options de prolongation annuelle, pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine pour un montant total estimé à 2 931 862,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13586 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0915;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bacs roulants et de cuisine;
- 2 - d'accorder à Orbis Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13586 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1146134002

---

#### **CM14 0619**

**Approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pieds carrés, de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0934;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le cautionnement (garantie de la Ville de Montréal) en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pieds carrés, de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1144069006

---

**CM14 0620**

**Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques pour la réfection des dalles de béton appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour un montant maximal de 1 396 545 \$, contingences et taxes incluses, conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0932;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Régie des installations olympiques (RIO) pour la réfection des dalles de béton extérieures appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour une somme maximale de 1 396 545 \$, taxes incluses, conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1140185008

---

**CM14 0621**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 516,8 mètres carrés, pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0937;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 516,8 mètres carrés, constitué du lot 5 290 556 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1131233012

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0622**

**Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0935;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec, le tout tel que prévu au projet de convention de modification de bail et conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du cautionnement de prêt par la Ville en faveur du locataire;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1144069003

---

#### **CM14 0623**

**Mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0939;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1141075001

---

**CM14 0624**

**Approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour l'exercice 2014 (CM13 0985) pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel à Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0942;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 354 549 \$ accordé par la Ville de Montréal au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. (CM13 0985), pour l'exercice 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1140007002

---

**CM14 0625**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'élaboration d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0944;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Terre en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, dans le cadre d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1141197005

---



**CM14 0626**

**Accorder un soutien financier de 52 190 \$ à Perte de signal pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0947;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 52 190 \$ à l'organisme Perte de signal pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés dédiés à la création et à la diffusion des arts numériques;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1146344001

---

À 22 h 58, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 17 juin 2014, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 juin 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mardi 17 juin 2014, 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Gilles Deguire, Mme Elsie Lefebvre, M. Jeremy Searle, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez, Mme Lorraine Pagé et M. Richard Ryan.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. François William Croteau et M. Domenico Moschella.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil rappelle aux élus l'importance du port de l'épinglette aux fins de sécurité et d'identification.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Claude Giguère	M. Richard Bergeron	Vote en faveur de la construction d'une école à l'Île-des-Sœurs afin de retenir les jeunes familles à Montréal

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Jennifer Auchinleck	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Russell Copeman)	Développement de l'ancien site de l'Hippodrome de Montréal - poursuite de la démarche initiée en octobre 2012 / Assurance qu'il y aura consultation de l'Office de consultation publique de Montréal
M. Robert Lemay	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Pas de soumission publique pour l'acquisition d'un bâtiment pour les besoins du SPVM / Bâtiment retenu trop petit, terrain contaminé et coûts supplémentaires à prévoir
Mme Caroline Varin	M. Sterling Downey	Ne pas freiner le projet de construction d'une école à l'Île-des-Sœurs et permettre le début des travaux le plus rapidement possible

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 51.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Mesures pour assurer la vitalité des artères lors de la réfection de rues commerciales
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Sous-estimation de l'infestation de l'agrile du frêne - Plan pour contrer cette invasion dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce <b>Dépôt de document</b>
M. Benoit Dorais	M. Aref Salem	Diminution du nombre d'abonnées de Bixi et mesures prises à cet égard par l'OBNL créée pour la saison 2014 / Informer le conseil du Plan de redressement et des options envisagées pour 2015

À 10 h 08,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 5 minutes la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. Normand Marinacci	M. Réal Ménard	Entretien des aménagements dans les parcs-nature / Accorder plus de pouvoirs aux arrondissements pour intervenir dans les parcs-nature
----------------------	----------------	--

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 13.

---

À 10 h 13, le conseiller François Limoges soulève une question de règlement rappelant au président de ne pas permettre de complément de réponses de la part d'élus à qui la question n'a pas été posée. Le président du conseil indique qu'il retient les commentaires formulés et invite le conseiller à formuler ses suggestions à la Commission de la présidence.

---

## Article 7.06

### Dépôt du rapport annuel du Vérificateur général

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel du Vérificateur général, pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne monsieur Marvin Rotrand pour agir à titre de président du comité plénier. Le Vérificateur général disposera de 20 minutes pour sa présentation. Le temps de parole sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre – 27 minutes;
- Projet Montréal – 21 minutes;
- Coalition Montréal – 8 minutes;
- Équipe Mélanie Joly – 5 minutes;
- Indépendants – 9 minutes.

À 10 h 19, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 28, M. Marvin Rotrand déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue au Vérificateur général, M. Jacques Bergeron, ainsi qu'à ses collaborateurs et l'invite à débiter son exposé.

M. Bergeron procède à sa présentation, suivie des interventions des membres du conseil.

À 12 h 13, M. Rotrand indique la levée du comité plénier.

À 12 h 15, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, invite le président du comité plénier à faire son rapport. M. Rotrand indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et que 17 membres ont pris la parole comme suit :

- Équipe Coderre – 7 interventions;
- Projet Montréal – 5 interventions;
- Coalition Montréal – 2 interventions;
- Équipe Mélanie Joly – 2 interventions;
- Indépendants – 1 intervention.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

---

À 12 h 16, le conseil reprend ses travaux.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 12 h 31, le président du conseil suspend la séance et informe les membres qu'il y a eu entente pour reprendre les travaux à 13 h 30 au lieu de 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 juin 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mardi 17 juin 2014, 13 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Claude Dauphin, M. Pierre Gagnier, Mme Elsie Lefebvre et M. Richard Ryan.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez, Mme Lorraine Pagé.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. François William Croteau, M. Domenico Moschella et Mme Chantal Rouleau.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

\_\_\_\_\_

À 13 h 33, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.31 à 20.34.

Le leader de la majorité s'excuse de ne pas avoir informé les leaders de la Coalition Montréal et d'Équipe Mélanie Joly de la reprise des travaux à 13 h 30.

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

**CM14 0627**

**Approuver un projet de protocole d'entente destiné à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde inc. pour l'exercice financier 2014 et autoriser un virement budgétaire de 157 939 \$ en 2014 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture afin de pouvoir verser la contribution financière accordée par le conseil municipal en 2013 (CM13 0983) à l'organisme Écomusée de la maison du fier monde inc. pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst à Montréal.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 157 939 \$ accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. (CM13 0983), pour l'exercice financier 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1140007001

---

**CM14 0628**

**Accorder deux contrats de construction aux entreprises ci-après pour des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Appel d'offres public 14 026 (5 soum.)**

- Volet 1 à Les Entreprises Michaudville inc. pour la somme de 4 715 998,88 \$, taxes incluses;
- Volet 2 à Groupe Hexagone s.e.c. pour la somme de 4 529 563,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 321 006,16 \$ taxes incluses, représentant 90 % du coût total du contrat pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier ;
- 2- d'accorder à la firme Les Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le volet 1 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré et Rochon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 715 998,88 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;
- 3- d'accorder à la firme Groupe Hexagone inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour le volet 2 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues Saint-Germain et Crevier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 529 563,52 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.32 1144378014

---

#### **CM14 0629**

**Maintenir le choix de réfection du pont d'étagement Rockland, conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013 / Approuver le projet d'addenda n°1 à l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0954;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de maintenir le choix de réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201), conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013;
- 2- d'approuver l'addenda no 1 à l'entente intermunicipale entre la Ville et Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège suite aux remarques du conseiller Lionel Perez et indique qu'il y a eu des choix politiques dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1130541010

---

#### **CM14 0630**

**Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville cède à la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys, dans le but de construire une école primaire, un terrain d'une superficie de 6 916,2 mètres carrés, situé à l'intersection sud-ouest des boulevards René-Lévesque et de l'Île-des-Soeurs, dans l'arrondissement de Verdun / Fermer et retirer comme rue toute partie du lot 5 291 448 du cadastre du Québec**

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2014 par sa résolution CE14 0994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de fermer et retirer du domaine public comme rue toute partie du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte de cession par lequel :

- la Ville de Montréal cède à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un emplacement constitué du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 916,2 mètres carrés, situé à l'intersection sud-ouest des boulevards René-Lévesque et de l'île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, au coût d'acquisition de 3 543 000 \$, plus les taxes applicables, payables par une compensation de la CSMB en services au bénéfice de la Ville et par la réalisation des travaux en lieu et place de la Ville;
- la Ville de Montréal se réserve une servitude d'utilités publiques sur le lot 5 291 448 du cadastre du Québec, le tout tel que décrit à la description technique et au plan R-2 Verdun préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 9 décembre 2013, sous sa minute numéro 1471;

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3 - que la Ville de Montréal demande à l'arrondissement de Verdun de lui rembourser 1/25 de 80 % de la valeur de l'utilisation d'installations (2 068 892 \$) annuellement;

4 - d'autoriser M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun et Mme Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et du greffe, de signer l'acte de cession pour et au nom de la Ville de Montréal;

5 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.34 1141195003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM14 0631**

**Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire « Les rapides du Cheval Blanc », à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0755;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les rapides du Cheval Blanc », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144501004

---

**CM14 0632**

**Autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville à des fins de ruelle et de promenade urbaine dans le cadre du projet de la Promenade Luc-Larivée**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2014 par sa résolution CE14 0826;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de ruelle et de promenade urbaine.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1136223002

---

**CM14 0633**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0895;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de *la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., c. E-20.001)*;

Il est décrété d'accepter la délégation, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
  - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
  - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1143741002

---

**CM14 0634**

**Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0888;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 119 894,20 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1141299003

---

#### **CM14 0635**

**Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0889;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 14 720,75 \$, faisant suite à la facturation pour diverses compensations pour des frais engagés par la Division de l'horticulture et des parcs;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1140443012

---

#### **CM14 0636**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord, relativement à l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0955;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Montréal-Nord, afin que l'arrondissement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142088003

---

**CM14 0637**

**Autoriser le report au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0958;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1146665002

---

**CM14 0638**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145380001

---

**CM14 0639**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140865002

---

**CM14 0640**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1141477002

---

**CM14 0641**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1141614001

---

**CM14 0642**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144368006

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 0643**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissements (05-090)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissements (05-090) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014, par sa résolution CE14 0766;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1145075003

*Règlement 05-090-3*

---

#### **CM14 0644**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0767;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1143455002

*Règlement 14-006-3*

---

**CM14 0645**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014, par sa résolution CE14 0810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1145291001

*Règlement 13-031-2*

---

**CM14 0646**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement au secteur d'emplois du Plateau Est**

Attendu qu'à sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement au secteur d'emplois du Plateau Est;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal le 29 avril 2014, à 18 h, à la salle Plateau-Mont-Royal située au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014, par sa résolution CE14 0976;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement au secteur d'emplois du Plateau Est.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1142583001

*Règlement 04-047-151*

---

**CM14 0647**

**Renouveler le mandat de la vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0970;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1131040002

---

À 14 h 21, les membres du conseil souhaitent intervenir sur l'article 7.06, suite à la plénière.

Un débat restreint s'engage.

---

Le président du conseil indique qu'il permettra des interventions de 5 minutes à chacun des partis, ce qui donne lieu à la prise de parole de MM. Bergeron, Rotrand, Desrochers et Marinacci sur le rapport du Vérificateur général.

---

À 14 h 41, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.22).

---



**CM14 0648**

**Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales / Autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est**

Préalablement à l'étude de ce dossier, le leader de la majorité indique qu'étant donné l'intervention du Service des affaires juridiques déposée séance tenante, ce dossier est de compétence du conseil de la Ville et sera traité conséquemment. Il sera donc retiré de l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 juin prochain.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales et d'autoriser à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est ;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145035003  
80.01 (20.22)

---

**CM14 0649**

**Motion de l'opposition officielle pour une nouvelle politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels**

Attendu que l'actuelle politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels n'a pas été revue depuis son dépôt en 2004, soit il y a une décennie;

Attendu qu'on a presque atteint la cible initiale de 6% de protection du milieu terrestre (environ 5,75% sur le territoire de l'agglomération de Montréal);

Attendu que cette cible est bien en deçà de la cible de protection de 17% des milieux terrestres définie à la Conférence de Nagoya et qui a été adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que Montréal a rejoint en 2010 le programme Action locale pour la biodiversité (LAB), piloté par ICLEI (les gouvernements locaux pour le développement durable) et que selon le Rapport sur la biodiversité 2013 de la Ville de Montréal déposé dans le cadre du LAB, les milieux naturels situés à l'intérieur des terres de l'agglomération ne constituent plus que 9,7% de la superficie intérieure du territoire, dont plusieurs sont des friches en attente de développement;

Attendu que certains milieux humides et boisés ne sont toujours pas protégés, notamment le Boisé Angell et le Golf de Meadowbrook;

Attendu que plusieurs parcs-natures et milieux naturels publics n'ont toujours pas été aménagés et ne sont pas en voie de l'être :

- Parc-nature du Bois-d'Anjou;
- Parc-agricole du Bois-de-la-Roche;
- Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
- Parc-nature Des Sources;
- Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc;
- L'île Lapierre dans le parc-nature du Ruisseau-de-Montigny;
- Falaise St-Jacques;

Attendu que pour assurer la protection à long terme de la biodiversité des milieux naturels déjà protégés, il faudrait prévoir l'établissement de zones tampons protectrices, mais surtout, des couloirs écologiques pour relier entre eux ces milieux naturels actuellement morcelés;

Attendu que l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pourraient offrir de nouvelles opportunités d'intervention;

Attendu que la Conférence régionale des élus de Montréal a réalisé un rapport de recherche sur les outils juridiques pour la protection et la mise en valeur de territoires sur l'île de Montréal;

Attendu qu'un bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a été déposé en 2014 et que celui-ci proposait des nouveaux chantiers;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction des grands parcs d'élaborer une nouvelle version de cette politique pour :

- faire passer la cible de protection des milieux naturels terrestres de 6 % à 8 %;
- déposer à court terme des plans d'aménagement pour tous les milieux naturels publics;
- tenir une consultation publique sur cette nouvelle version.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Russell Copeman

d'amender la motion sous étude en modifiant le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction des grands parcs d'actualiser cette politique pour :

- faire passer la cible de protection des milieux naturels terrestres de 6 % à 8 %;
- déposer dans les meilleurs délais des plans d'aménagement pour tous les milieux naturels publics. »

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Ménard et Copeman recevable.

La proposition d'amendement est agréée.

---

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

---

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'étudier une motion contre l'installation de pics anti-itinérants, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

**CM14 0650****Motion de l'opposition officielle pour faciliter la réalisation des plans locaux de déplacement**

Attendu que le 10<sup>e</sup> chantier du Plan de transport de Montréal, élaborer la planification locale des déplacements, mentionnait que « L'amélioration des conditions de déplacement ne dépend pas seulement d'infrastructures et de services de transport additionnels, mais d'une planification mieux adaptée aux besoins de déplacement d'aujourd'hui »;

Attendu que le Plan de transport de Montréal conviait « les villes et les arrondissements à produire d'ici trois ans un plan local de déplacement compatible avec les orientations du Plan de transport de Montréal »;

Attendu que seulement 4 arrondissements ont produit un plan local de déplacement (Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent, Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont–La Petite-Patrie);

Attendu qu'une analyse comparative des meilleures pratiques à travers le monde (Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique, Suisse etc.) réalisée par le Centre de gestion des déplacements «Voyagez Futé » et le Conseil régional de l'environnement de Montréal mentionnait que le transfert par la région, l'agglomération ou la ville d'une partie des coûts pour l'élaboration de la planification locale des déplacements est une condition essentielle à son succès;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place une nouvelle taxe sur le stationnement au centre-ville, en 2010, qui génère des revenus annuels de 23 M\$, et une taxe de 45 \$ par véhicule immatriculé dans le territoire de Montréal, en 2011, qui génère des revenus annuels de 30 M\$;

Attendu que la taxe sur le stationnement au centre-ville et la taxe sur l'immatriculation des véhicules devaient servir à réaliser les différents chantiers du Plan de transport de Montréal;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le comité exécutif de la Ville de Montréal offre une aide financière couvrant 50 % des coûts assumés par les arrondissements pour la réalisation ou la bonification de leur plan local de déplacement.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Denis Coderre

d'apporter les amendements suivants au texte de la motion afin qu'il se lise comme suit :

5<sup>e</sup> Attendu - « Attendu que la Ville de Montréal a mis en place une nouvelle taxe sur le stationnement au centre-ville, en 2010, qui génère des revenus annuels de 23,9 M\$, et une taxe de 45 \$ par véhicule immatriculé dans le territoire de Montréal, en 2011, qui génère des revenus annuels de 33,7 M\$, selon les données budgétaires 2014 »;

6<sup>e</sup> Attendu - « Attendu que la taxe sur le stationnement au centre-ville et la taxe sur l'immatriculation des véhicules devaient servir au financement du transport collectif ;

d'ajouter le 7<sup>e</sup> Attendu - « Attendu que la Ville de Montréal amorce l'exercice pour l'adoption d'un nouveau Plan de transport 2017-2028 »;

d'ajouter le 8<sup>e</sup> Attendu - « Attendu que la Ville doit s'assurer de la cohérence des plans locaux de déplacement avec le nouveau Plan de transport »;

Résolu - « que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports évalue la possibilité d'aider les arrondissements dans la réalisation de leur plan local de déplacement et qu'il fasse ses recommandations au moment du dépôt du nouveau Plan de transport qui sera élaboré dès 2015 ».

---

Un débat s'engage sur la recevabilité des amendements.

---

Le président du conseil juge les propositions d'amendements du maire et du conseiller Salem recevables.

---

Un débat s'engage sur les propositions d'amendements.

---

Le président du conseil met aux voix les propositions d'amendements du maire et du conseiller Salem et procède à un vote à main levée. Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34

Contre : 20

Le président du conseil déclare les propositions d'amendements du maire et du conseiller Salem adoptées à la majorité des voix.

Le conseiller Craig Sauvé retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.02

---

#### **CM14 0651**

#### **Motion de l'opposition officielle demandant la réouverture gratuite du Jardin botanique en dehors des heures d'ouverture de la billetterie**

Attendu que le fondateur du Jardin botanique, le frère Marie-Victorin, a toujours promu l'accessibilité à la nature dans un souci d'éducation populaire;

Attendu que le Jardin botanique est fréquenté en dehors des heures d'ouverture par de nombreux citoyens pour la détente et le sport, et qu'il constitue un îlot de fraîcheur particulièrement convivial au centre de Montréal;

Attendu que parmi les citoyens qui fréquentent régulièrement le Jardin botanique, on compte une proportion élevée de personnes âgées qui s'y sentent plus à l'aise que dans le parc Maisonneuve et que Montréal est une municipalité amie des aînés qui a comme premier principe dans son plan d'action d'avoir le « réflexe aîné » pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés;

Attendu que le Jardin botanique est fréquenté par de nombreux citoyens, adeptes de la course ou de la marche, et que la Ville de Montréal a adopté le principe de pratique libre et spontanée d'activités physiques en toutes saisons dans le cadre de la démarche « Montréal physiquement active »;

Attendu que le Jardin botanique est fréquenté par de nombreux adeptes de l'ornithologie, car c'est l'un des lieux où la biodiversité sur l'île de Montréal est la plus grande et que la promotion de la biodiversité est l'une des priorités de l'Espace pour la vie;

Attendu qu'en 2013, à la suite de la fermeture du Jardin botanique pour la tenue des Mosaïcultures internationales 2013, il avait été convenu avec la population que l'accès leur serait interdit seulement pour une année;

Attendu qu'après le tollé des citoyens qui tenaient à leur accès au Jardin botanique, des accommodements avaient été acceptés par les citoyens des environs pour mitiger l'impact des Mosaïcultures Internationales 2013, événement reconnu comme capital pour le rayonnement de Montréal;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Erika Duchesne

que le comité exécutif demande à Espace pour la vie de revenir au mode de fonctionnement traditionnel qui avait cours avant la tenue des Mosaïcultures Internationales 2013 et de renoncer à fermer les accès au site extérieur matin et soir ainsi qu'à tarifier l'accès entre 6 heures et 9 heures.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Guillaume Lavoie et affirme que tous les membres du conseil sont honnêtes.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège sur les propos irrespectueux tenus à son égard par le conseiller François Limoges. Ce dernier retire ses paroles et présente des excuses au maire.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24  
Contre : 33

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

#### **CM14 0652**

#### **Motion de l'opposition officielle pour la création d'un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau**

Attendu que Montréal a la chance exceptionnelle d'être une île;

Attendu qu'encore trop peu de Montréalais ont accès à l'eau, notamment pour y effectuer des sports nautiques non-motorisés;

Attendu qu'en 2011, la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive (FQCKEV) a proposé pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal de transformer le Chenal Le Moyne, situé sur le fleuve Saint-Laurent entre l'Île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, en un stade permanent pour la pratique d'eau vive;

Attendu que la technologie des parcs d'eau vive artificiels a été largement utilisée pour les jeux olympiques d'été depuis la réintroduction, en 1992, de la discipline du slalom en canoë-kayak aux jeux d'été de Barcelone;

Attendu que le Parc Jean-Drapeau évalue déjà la possibilité de ramener l'eau vive dans ses quelques deux kilomètres de canaux de l'île Notre-Dame afin d'y régler un problème d'eaux stagnantes et d'envasement;

Attendu que ces canaux pourraient être convertis en parc d'eau vive et ainsi être mis en valeur;

Attendu que l'île Notre-Dame possède déjà le seul bassin de taille olympique du Québec pour les compétitions de Canoë-Kayak et d'aviron;

Attendu que la création d'un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau viendrait compléter et consolider la pratique des sports nautiques, notamment pour l'entraînement de l'Équipe olympique canadienne, mais également pour le grand public;

Attendu que la vague permanente à côté d'Habitat 67 est très prisée des surfeurs mais qu'elle peut accueillir un nombre très restreint de surfeurs;

Attendu qu'un futur parc d'eau vive pourrait également combler les besoins en matière de surf;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le conseil municipal mandate le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau, la possibilité de créer un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau, que ce soit dans le Chenal Le Moyne ou dans les canaux de l'île Notre-Dame.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

d'amender la motion sous étude en retirant le 9<sup>e</sup> « Attendu » et en ajoutant à la fin du « Résolu », après les mots l'île Notre-Dame, « dans le cadre de la révision du Plan directeur. »

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Ménard et Beis recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Mme Manon Barbe  
M. Richard Deschamps

65.04

---

### **CM14 0653**

#### **Motion de l'opposition officielle pour une stratégie d'acquisition et de préservation de sites à des fins de logement social**

Attendu que 65,6 % des ménages montréalais sont locataires et que 23,4 % d'entre eux vivent des besoins impérieux de logement (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2006);

Attendu que 29 % de la population montréalaise vit sous le seuil de faible revenu, ce qui signifie 20 778 \$ par an pour une personne seule, 31 801 \$ pour une famille de 3 personnes (ISQ 2012);

Attendu que 21 561 ménages sont inscrits sur la liste de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal dans l'attente d'un logement social (juin 2012);

Attendu que depuis 2006, Montréal n'a obtenu que 7828 nouveaux logements sociaux financés par le gouvernement provincial sur le programme Accès logis soit environ 1000 unités par an;

Attendu que le rôle d'évaluation foncière a augmenté de 20 % en moyenne à Montréal entre 2007 et 2011 induisant une difficulté grandissante aux projets communautaires d'habitation pour trouver des sites abordables pour y réaliser des projets;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que le comité exécutif mandate le Service de la gestion et de la planification immobilière, afin de définir une stratégie d'acquisition et de préservation de sites (terrains et bâtiments) de la spéculation immobilière afin de les réserver à des fins de construction de logements sociaux (coopératives d'habitation ou organismes à but non lucratif).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.05

---

#### **CM14 0654**

##### **Motion de la deuxième opposition demandant la mise sur pied de circuits culinaires et gastronomiques**

Attendu l'effervescence du milieu gastronomique et culinaire montréalais, qui s'incarne aussi bien dans des événements de prestige comme le festival Montréal en lumières que dans les habitudes quotidiennes des Montréalais, qui ont adopté les marchés de quartier et les camions de bouffe de rue;

Attendu que la mise sur pied de circuits culinaires et gastronomiques participerait au rayonnement international de Montréal comme ville gastronomique;

Attendu que Tourisme Montréal, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal ont conçu avec les milieux culturel et touristique le Plan de développement du tourisme culturel qui a notamment pour objectif d'accroître la valeur de la « destination Montréal » en affirmant son caractère distinctif et en développant des partenariats pour assurer un environnement propice au développement d'initiatives culturelles;

Attendu que les critères de participation des entreprises et restaurants à un circuit culinaire, à définir, comme l'utilisation d'un pourcentage de produits locaux, pourraient stimuler la production agricole et la transformation locale;

Attendu que ces circuits pourraient s'adresser autant à la population montréalaise qu'aux touristes;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que le conseil de Ville demande à Tourisme Montréal d'étudier la possibilité de créer des circuits culinaires et gastronomiques en collaboration avec des producteurs régionaux et les acteurs de l'industrie.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.06

---

#### **CM14 0655**

##### **Ajout - Motion de l'opposition officielle contre l'installation de pics anti-itinérants**

Attendu que, depuis peu, nous avons vu apparaître des pics anti-itinérants aux abords de certains immeubles et commerces du centre-ville de Montréal;

Attendu que ces installations sont discriminatoires et dégradantes à l'égard des itinérants et d'autres populations vulnérables;

Attendu que ces installations représentent un risque pour la sécurité publique de l'ensemble des usagers de l'espace public;

Attendu que les pics anti-itinérants ne contribuent en rien à l'amélioration de la problématique de l'itinérance;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal se positionne unanimement contre l'installation de pics anti-itinérants et demande aux arrondissements de prendre toutes les dispositions nécessaires, dont les dispositions réglementaires, pour le retrait et l'interdiction desdits pics.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.07 (Ajout)

---

À 16 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

MAIRE



## **Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014**

**Le 16 juin 2014**

---

**Jean-François Parenteau**

---